

AIRLINES FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds AIRLINES FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 25 678 666 DT, un actif net de 25 593 198 DT et un résultat bénéficiaire de 2 181 501 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds AIRLINES FCP VALEURS CEA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à le gestionnaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Mourad FRADI

BILAN COMPARE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017 & 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		20 613 673	23 503 836
Obligations et valeurs assimilées		4 771 944	5 333 703
Titres OPCVM		-	-
	3.1	25 385 617	28 837 539
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	-
Disponibilités		293 049	511 019
	3.2	293 049	511 019
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		25 678 666	29 348 558
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	73 488	84 551
Autres créditeurs divers	3.4	11 980	13 679
TOTAL PASSIF		85 468	98 230
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	25 088 295	28 563 622
Sommes capitalisables	3.6	504 903	686 706
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		504 903	686 706
ACTIF NET		25 593 198	29 250 328

ETAT DE RESULTAT COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2017 & 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		858 582	1 043 457
Dividendes	4.1	666 899	835 231
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	191 683	208 226
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	8 509	17 852
<i>Total des revenus des placements</i>		867 091	1 061 309
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<300 061>	<333 909>
<i>Revenu net des placements</i>		567 030	727 400
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<35 911>	<40 824>
<i>Résultat d'exploitation</i>		531 119	686 576
Régularisation du résultat d'exploitation		<26 216>	130
<i>Sommes capitalisables de l'exercice</i>		504 903	686 706
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		26 216	<130>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		1 989 189	2 690 356
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<328 016>	<1 447 977>
Frais de négociation de titre		<10 791>	<22 628>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		2 181 501	1 906 327

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
& 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2017	31/12/2016
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>2 181 501</u>	<u>1 906 327</u>
Résultat d'exploitation	531 119	686 576
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 989 189	2 690 356
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<328 016>	<1 447 977>
Frais de négociation de titre	<10 791>	<22 628>
<u>Distributions de dividendes</u>	-	-
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><5 838 631></u>	<u>2 375 089</u>
Souscriptions	-	5 655 211
Capital	-	5 426 807
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-	108 602
Régularisation de l'exercice	-	119 802
Rachats	<5 838 631>	<3 280 122>
Capital	<5 495 245>	<3 132 994>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	<158 329>	<62 700>
Régularisation de l'exercice	<185 057>	<84 428>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u><3 657 130></u>	<u>4 281 416</u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	29 250 328	24 968 912
En fin de l'exercice	25 593 198	29 250 328
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice	1 890 600	1 728 619
En fin de l'exercice	1 526 874	1 890 600
<u>Valeur liquidative</u>	<u>16,762</u>	<u>15,471</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>8,34%</u>	<u>7,11%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

AIRLINES FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA TUNISAIR GROUPE et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 12 Décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres d'AIRLINES FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilable et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des bons de trésor assimilables du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués au 31 Décembre 2017 au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
ARTES	40 000	294 348	247 760	0,96%
ATTIJARI BANK	59 960	1 389 451	2 183 743	8,50%
BH	63 980	880 358	1 186 893	4,62%
BH NS 2017	12 980	194 700	240 792	0,94%
BIAT	19 500	1 485 964	2 367 846	9,22%
BT	127 502	954 720	1 027 539	4,00%
CARTHAGE CEMENT	140 000	361 700	328 300	1,28%
CITY CARS	15 000	180 740	157 395	0,61%
DELICE HOLDING	31 371	421 892	517 621	2,02%
ENNAKL AUTOMOBILES	17 540	186 658	220 688	0,86%
EURO-CYCLES	27 000	438 415	729 783	2,84%
LAND`OR	30 937	221 822	230 481	0,90%
MAGASIN GENERAL	15 000	455 569	592 500	2,31%
ONE TECH HOLDING	75 000	613 447	998 700	3,89%
SAH LILAS	117 858	969 032	1 877 714	7,31%
SFBT	123 114	2 332 445	2 430 886	9,47%
SIMPAR	10 000	502 763	424 390	1,65%
SOTUVER	54 993	238 249	282 554	1,10%
SOTUVER DA 2017-2/23	54 993	20 717	20 347	0,08%
STAR	8 997	1 328 374	899 322	3,50%
TPR	140 000	520 470	517 020	2,01%
TUNINVEST-SICAR	35 000	385 889	227 500	0,89%
TUNISAIR	2 400 000	2 847 510	1 032 000	4,02%
UIB	54 706	1 115 680	1 226 399	4,78%
UNIMED	82 062	770 115	645 500	2,51%
Total actions et droits rattachés		19 111 028	20 613 673	80,28%

B- Obligations et valeurs assimilées

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	1 830	1 703 065	1 806 661	7,04%
BTA 12 OCTOBRE 2018 5.50%	500	496 750	502 501	1,96%
BTA 12 OCTOBRE 2023 6.00%	1 499	1 407 001	1 437 100	5,60%
BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	423	408 618	426 961	1,66%
BTA 13 JANVIER 2021 5.75%	300	290 850	307 647	1,20%
BTA 15 JUIN 2023 6.00%	300	281 190	291 074	1,13%
Total Obligations et valeurs assimilés		4 587 474	4 771 944	18,58%
TOTAL		23 698 502	25 385 617	98,86%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Bons de trésor assimilables	2 659 130
Actions	3 769 078
	<u>6 428 208</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession / Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Bons de trésor assimilables	3 259 843	187 243	3 515 353	68 267
Actions	8 632 085	-	8 235 802	< 396 283 >
TOTAL	<u>11 891 928</u>	<u>187 243</u>	<u>11 751 155</u>	<u>< 328 016 ></u>

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêt sur dépôt à vue	2 534	1 967
Amen Bank Pasteur	291 022	509 682
Retenue à la source sur intérêt dépôt à vue	< 507 >	< 393 >
Achats de titres à régler	-	< 237 >
Total	<u>293 049</u>	<u>511 019</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	69 703	80 217
Rémunération du dépositaire à payer	3 785	4 334
Total	<u>73 488</u>	<u>84 551</u>

3.4 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 828	10 560
Redevance CMF	2 152	2 472
Retenue à la source à payer	-	647
Total	<u>11 980</u>	<u>13 679</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>
Capital au 1^{er} janvier 2017	28 563 622
Nombre de titres	1 890 600
Nombre de porteurs de parts	271
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre porteurs de parts entrants	-
Rachats effectués	
Montant	< 5 495 245 >
Nombre de titres	363 726
Nombre porteurs de parts sortants	17
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 10 791 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 989 189
Plus ou moins-value réalisées sur cession des titres	< 328 016 >
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	686 706
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	< 158 329 >
Régularisations de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	< 158 841 >
Capital au 31 décembre 2017	
Montant	25 088 295
Nombre de titres	1 526 874
Nombre porteurs de parts	254
Taux de rendement	8,34%

3.6 Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	531 119	686 576
Régularisation du résultat d'exploitation	< 26 216 >	130
	<u>504 903</u>	<u>686 706</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dividende ATTIJARI BANK	141 600	120 000
Dividende BIAT	88 216	104 000
Dividende SFBT	78 650	48 753
Dividende ARTES	36 639	57 000
Dividende BT	36 000	23 400
Dividende CITY CARS	35 976	47 614
Dividende EURO-CYCLES	33 600	27 999
Dividende STAR	32 400	123 280
Dividende TPR	28 000	42 000
Dividende BH	24 000	-
Dividende UNIMED	16 875	26 273
Dividende UIB	16 800	14 300
Dividende SIMPAR	16 500	30 000
Dividende TUNINVEST-SICAR	15 500	14 975
Dividende ONE TECH HOLDING	15 427	11 250
Dividende DELICE HOLDING	13 176	-
Dividende MAGASIN GENERAL	12 000	22 500
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	11 888	14 300
Dividende TUNISIE LEASING	7 465	32 000
Dividende LAND'OR	6 187	1 996
Dividende SAH LILAS	-	23 940
Dividende MPBS	-	16 570
Dividende SOTIPAPIER	-	15 000
Dividende MONOPRIX	-	12 531
Dividende SOTUVER	-	3 150
Dividende ADWYA	-	2 400
	<u>666 899</u>	<u>835 231</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Revenus des BTA	191 683	208 226
	<u>191 683</u>	<u>208 226</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur dépôt à vue	8 509	17 852
	<u>8 509</u>	<u>17 852</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	284 791	316 817
Rémunération du dépositaire	15 270	17 092
	<u>300 061</u>	<u>333 909</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 828	11 627
Redevance CMF	25 882	28 969
Autres Frais	201	228
	<u>35 911</u>	<u>40 824</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Revenus des placements	0,568	0,561	0,485	0,453	0,398
Charges de gestion des placements	< 0,196 >	< 0,177 >	< 0,181 >	< 0,178 >	< 0,172 >
Revenus net des placements	0,372	0,385	0,304	0,275	0,226
Autres Charges	< 0,024 >	< 0,022 >	< 0,021 >	< 0,021 >	< 0,021 >
Résultat d'exploitation (1)	0,348	0,363	0,283	0,254	0,205
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,017 >	0,000	0,001	-	< 0,001 >
Sommes capitalisables de l'exercice	0,331	0,363	0,284	0,254	0,204
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,303	1,423	< 2,619 >	1,213	< 0,966 >
Frais de négociation de titres	< 0,007 >	< 0,012 >	< 0,020 >	< 0,014 >	< 0,025 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	< 0,215 >	< 0,766 >	0,525	0,053	0,064
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1,081	0,645	< 2,114 >	1,252	< 0,928 >
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,429	1,008	< 1,831 >	1,506	< 0,723 >
Résultat non capitalisable de l'exercice	1,081	0,645	< 2,114 >	1,252	< 0,928 >
Régularisations de (+/-) valeurs sur titres et frais de négociation	< 0,121 >	0,019	0,034	0,010	0,146
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,960	0,664	< 2,080 >	1,262	< 0,782 >
Valeur liquidative	16,762	15,471	14,444	16,241	14,725

Ratios de gestion des placements

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,09%	1,18%	1,14%	1,14%	1,14%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,14%	0,13%	0,13%	0,14%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,84%	2,43%	1,79%	1,63%	1,35%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion d'AIRLINES FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable d'AIRLINES FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(HT) sur l'actif placé en action
- 0,6%(HT) du reste de l'actif

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de part entrants et le règlement des rachats aux porteurs de part sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.